

## **Conditions Générales Location de meublés saisonniers**

### **1) TARIFS**

Les prix sont indiqués en euro, s'entendent toutes taxes comprises et n'incluent pas certains services optionnels.  
Sont inclus :

- La fourniture du linge de maison (draps, torchons et linge de toilette). Renouvellement hebdomadaire pour les séjours supérieurs ou égaux à 7 nuits.
- Un accès internet par la tablette mise à disposition.
- Un petit déjeuner pour deux personnes et boissons sans alcool
- Les charges d'électricité et d'eau dans la limite d'un « usage normal ». La consommation d'électricité est incluse dans les tarifs dans les limites suivantes : 100kw par jour, la consommation d'eau dans les limites suivantes : 0.35m3 par personne et par jour. Tout dépassement sera immédiatement facturé au Locataire qui s'engage irrévocablement en signant les présentes à s'en acquitter à première demande.
- Chaque heure supplémentaire le jour de l'arrivée sera facturée 20€.

A défaut, la somme sera déduite de la caution.

### **2) RESERVATION**

La réservation peut se faire via le site internet et le formulaire de contact. Un acompte sera alors versé par chèque, mandat cash, espèce ou virement.

Le Client reconnaît expressément que seul le règlement effectif de l'acompte valide la réservation.

Après réception dudit paiement, un avis est envoyé par mail confirmant la réservation définitive.

Seront joints à la confirmation de réservation :

- Les coordonnées du logement loué, ainsi que la date et l'heure précise de l'accueil.
- Un numéro de téléphone d'un contact si besoin pour le jour de l'arrivée.

La réservation n'est pas cessible.

### **3) REMISE DES CLEFS**

A date, heure et lieu dits, la remise des clefs et la mise à disposition du logement seront effectuées au locataire contre :

- Règlement du solde du séjour
- Un chèque de caution d'un montant de 500 euros
- La signature d'un contrat de location en deux exemplaires, des présentes conditions générales de location et d'un inventaire des lieux.

Il devra être indiqué sur le contrat de location, dans le tableau réservé à cet effet, l'identité (nom, prénom, âge des enfants s'il y a lieu) des personnes amenées à habiter, pendant tout ou partie du séjour, dans le logement.

Un exemplaire du contrat de location signé par les deux parties sera laissé au locataire.

### **4) MODIFICATION OU ANNULATION DES DATES DU SEJOUR**

La durée du séjour est celle prévue dans le contrat de location.

Elle ne pourra être modifiée ou annulée sauf accord exprès des parties.

Outre la force majeure ainsi que la cause étrangère, le propriétaire se réserve le droit de procéder à l'annulation du séjour ou à son déplacement, s'il n'est pas en état d'être loué du fait du précédent locataire.

Cet avis du propriétaire sera adressé au locataire sans formalisme particulier et au plus tard, à l'heure fixée pour la remise des clés.

Dans cette hypothèse, les frais de réservation seront remboursés.

Dans les autres hypothèses, toute annulation de séjour devra faire l'objet, par le locataire, d'un courriel, adressé à : [contact@lovin-loft.com](mailto:contact@lovin-loft.com).

Lovin'Loft s'engage à accusé bonne réception sous 24H, en cas de non confirmation le locataire doit reprendre contact avec Lovin'Loft.

Annulation :

- + de 7 jours avant l'arrivée : L'acompte est conservé.
- Entre 0 et 7 jours : L'intégralité de la location est due

## **5) DEPART DU LOCATAIRE EN COURS DE SEJOUR OU RESILIATION A L'INITIATIVE DU PROPRIETAIRE**

La durée du séjour est celle prévue dans le contrat de location.

Si le locataire décide d'écouter son séjour, il restera tenu de l'intégralité du prix de la location.

En cas de non-respect des conditions d'utilisation du bien loué, le contrat de location peut être résilié immédiatement et de plein droit par le propriétaire, sans indemnisation ni compensation.

Le Locataire s'engage alors à quitter les lieux dans l'heure qui suit la notification par le propriétaire par quelque forme que ce soit, de ladite résiliation.

## **6) PERSONNES DECLAREES POUR LE SEJOUR**

Ce bien immobilier proposé à la location a une capacité d'accueil de 2 personnes adultes.

Cette capacité ne peut en aucun cas être dépassée sauf accord exprès, préalable et exceptionnel du propriétaire.

Toute personne appelée à occuper, pour tout ou partie du séjour, les lieux loués doit être déclarée par le locataire et demeure sous sa seule et entière responsabilité.

## **7) ARRIVEE ET DEPART**

Les heures d'arrivée et de départ sont stipulées sur le site et dans le mail de confirmation de réservation.

Pour la remise des clefs, vous devrez vous présenter à l'appartement à l'heure convenue.

En cas de retard imprévu, le locataire aura un numéro pour prévenir de son retard.

Sauf accord exceptionnel avec le propriétaire, aucun accueil ne pourra se faire au-delà de 20h00.

Au-delà de 2 h de retard sans que le locataire n'a pris le soin de se manifester, il sera présumé avoir renoncé à la location de l'appartement.

Les sommes versées au propriétaire lui resteront alors entièrement acquises.

## **8) NETTOYAGE**

Le ménage de fin de séjour est inclus dans nos tarifs.

Toutefois, le locataire s'engage avant son départ à laisser un local propre et libre de tout rebut ou déchet (utilisez les sacs poubelles à cet effet).

A défaut le locataire est informé que le coût d'intervention de ménage supplémentaire lui sera facturé immédiatement et ce dernier s'engage irrévocablement en signant les présentes à s'en acquitter à première demande.

A défaut, la somme sera déduite de la caution.

## **9) ETAT DES LIEUX**

Le client trouvera dans l'appartement, à son arrivée, un état des lieux établi.

Un numéro de téléphone vous sera communiqué pour stipuler des différences constatées entre cet état des lieux et la réalité.

L'état de lieux sera validé via signature électronique sur tablette numérique ou sur support papier en cas de défaillance électronique par la personne chargée de la remise des clés.

Passé un délai d'une heure sans appel ou sans retour électronique de l'état des lieux d'entrée, il sera considéré comme accepté par le locataire.

Au départ du client, un état des lieux de sortie sera effectué par le service de nettoyage et donnera lieu, en cas de différences avec l'état des lieux initial, à la facturation des dégradations ou objets emportés.

Les dégradations ou emports illicites feront l'objet d'une facturation immédiate que le locataire s'engage irrévocablement en signant les présentes à régler à première demande.

A défaut, la somme sera déduite de la caution.

## **10) CAUTION**

Une caution de 500€ sera demandée par le propriétaire au locataire lors de la remise des clés.

Son versement se fera par chèque, lequel ne sera pas encaissé si l'état des lieux de sortie est conforme à celui d'entrée et sous réserve notamment des points 1, 8 et 9.

Sauf avis contraire du Locataire, le chèque non encaissé sera détruit au plus tard 7 jours après le départ.

## **11) RESPONSABILITE**

La responsabilité du propriétaire ne pourra être engagée en cas de vols ou dégradations d'effets personnels dans les chambres et appartements, y compris dans les locaux communs et autres dépendances. L'appartement est assuré en tant qu'appartement meublé en location saisonnière. Le locataire reconnaît toutefois disposer d'une assurance personnel responsabilité civile avec clause villégiature.

Il est ici rappelé que les dispositions de l'article 1952 du Code Civil relatives aux hôteliers ne sont pas applicables.

Outre les éléments constatés dans l'état des lieux de sortie, le locataire engage sa pleine et entière responsabilité à l'égard du propriétaire pour tous les faits ou dégradations qu'il pourrait commettre pendant son séjour.

Il sera tout autant responsable des faits ou dégradations qui pourraient être commis par les personnes occupant l'appartement de son chef.

## **12) REGLES D'OCCUPATION DE L'APPARTEMENT**

Le logement est occupé à des fins d'habitation, avec les personnes nommées dans le contrat de location.

Il ne peut être utilisé pour une activité professionnelle, en salle des fêtes ou pour l'exercice d'une activité contraire à la loi Française et aux bonnes mœurs.

Le locataire sera entièrement responsable des éventuels troubles de voisinage dont lui ou l'un des occupants de son chef, se rendrait coupable.

Le locataire doit respecter les consignes de sécurité et les règles d'occupation des lieux appliquées dans ces derniers qui lui seront exposées par le propriétaire lors de son arrivée.

La présence d'animaux est interdite dans la location. Le logement est non-fumeur.

L'utilisation d'internet par le locataire est soumise à la législation française en vigueur et restera de la responsabilité du locataire s'il déroge à cette législation. Il déclare en outre assumer entièrement et personnellement le surcoût éventuellement lié aux sites qu'il visiterait.

## **13) PROTECTION DES DONNEES**

Conformément à la loi du 07 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sur la protection des données de caractère personnel, le propriétaire informe les locataires que les données de caractère personnel qui sont fournies serviront uniquement pour la prestation demandée. Seuls les employés et fournisseurs qui doivent connaître ces données afin de fournir la meilleure prestation à ses clients y auront accès. Dans tous les cas, les locataires peuvent exercer leur droit d'accès, opposition, rectification et annulation prévus dans la loi mentionnée.

## **14) SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Le Client reconnaît expressément que la technique dite de la « case à cocher » constitue une signature électronique qui a, entre Le Client et Lovin Loft, la même valeur qu'une signature manuscrite.

## **15) RECOURS ET CLAUSE DE COMPETENCE JUDICIAIRE**

Le présent contrat est soumis à la législation française.

En cas de contestation ou de recours, seul le Tribunal d'instance de FREJUS sera compétent.

Le locataire reconnaît expressément avoir pris connaissance de cette clause en validant les présentes conditions.